



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Jude, tenue le 4 mars 2019 à 20h08, au Centre communautaire, sis au 930 rue du Centre à Saint-Jude et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Yves de Bellefeuille,

Mesdames les conseillères :

Messieurs les conseillers:

Sylvain Lafrenaye, Francis Grégoire, Maxim Bousquet, Anolise Brault et Annick Corbeil, tous membres du Conseil et formant quorum.

Est absent M. le conseiller Marco Beaudry,

Est aussi présente, madame Nancy Carvalho, directrice générale

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Monsieur Yves de Bellefeuille, vérifie le quorum et ouvre la séance.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de la séance**
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption des procès-verbaux**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 janvier 2019
 - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2019
4. **Adoption des comptes à payer**
5. **Période de questions**
6. **Correspondance**
7. **Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment**
8. **Administration**
 - 8.1 Dossier – Personnes endettées envers la municipalité pour non paiement de taxes municipales
 - 8.2 Nomination d'un représentant de la municipalité lors de la vente aux enchères des immeubles pour non paiement de taxes municipales
 - 8.3 Adoption - Politique de gestion des plaintes
 - 8.4 Nouvelles obligations - Protection des milieux humides et hydriques – Inscription à une formation
9. **Sécurité publique**
 - 9.1 Caserne - Vérification du réseau d'alarme incendie - Mandat
 - 9.2 Service des incendies – Inspection des véhicules d'urgence – Mandat
 - 9.3 Service des incendies – Formation pompier 1 – Identification et inscription d'un candidat
 - 9.4 Service des incendies – Télécommunications - Achats de radios portatifs et d'un radio mobile
 - 9.5 Service des incendies – Entente intermunicipale pour la désincarcération – Affectation au surplus
 - 9.6 Service des incendies – Mode de financement des pinces de désincarcération
 - 9.7 Service des incendies – SUMI – Paiement d'une facture
 - 9.8 Service des incendies - Camions citerne et camion utilitaire - Achat et installation de caméras de recul
10. **Transport**
 - 10.1 Voirie – Expo CAM 2019 – Inscription
 - 10.2 Travaux de rapiéçage d'asphalte – Procédure d'appel d'offres public – Mandat à la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville
 - 10.3 Voirie - Marquage - Espaces publics et routes – Demande d'offres de service
 - 10.4 Voirie – Surnuméraire estival – Ouverture de poste
11. **Hygiène du milieu**
 - 11.1 Site de traitement des eaux usées – Filtres pour les soufflantes - Achat
12. **Aménagement et urbanisme**
 - 12.1 M. Gaétan Labossière – Lot 2 708 313 – Demande de dérogation mineure – Avis public
13. **Loisirs, culture, famille et aînés**
 - 13.1 Matinées gourmandes – Édition 2019 – Déclaration d'intérêt de participation
 - 13.2 Ventes de garage - 4 et 5 mai 2019
14. **Autres sujets**
 - 14.1 Campagne de vaccination antigrippale en milieu rural – Demande de service auprès du Centre Intégré de Santé et de Services Sociaux (CISSS) de la Montérégie-Est
 - 14.2 Infirmières praticiennes spécialisées (IPS) - Demande au Centre Intégré de Santé et de Services Sociaux (CISSS) de la Montérégie-Est
15. **Rapport des élus - Information**
16. **Période de questions**
17. **Clôture de la séance**



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

2019-03-068

Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,
Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,
IL EST RÉSOLU:

D'AJOUTER les points suivants :

9.9 Sûreté du Québec – Identification des priorités d'actions

DE REPORTER les points suivants :

9.8 Service des incendies - Camions citerne et camion utilitaire - Achat et installation de caméras de recul

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2019-03-069

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 31 JANVIER 2019

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 janvier 2019 communiqué aux membres du conseil conformément à la loi ;

Sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet,
Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,
IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER le procès-verbal tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-03-070

3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 4 FÉVRIER 2019

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2019 communiqué aux membres du conseil conformément à la loi ;

Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,
IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER le procès-verbal tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-03-071

4. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des comptes du mois avec les faits saillants suivants:

Salaires nets :	19 407.22 \$
Comptes déjà payés:	65 381.44 \$
Comptes à payer:	81 144.14 \$

Appels des pompiers:

01-02-2019	890, rue Saint-Roch	Alarme incendie	Saint-Jude
------------	---------------------	-----------------	------------

Transferts de fonds :

02 13000 142	adm - Sumuméraire	150,00 \$	
02 13000 341	adm - publicité		150,00 \$
02 22000 425	Incendie - Assurance véhicules	1 920,00 \$	
02 22000 516	Incendie - Location machinerie outils		1 920,00 \$
02 32000 331	Voirie - Téléphone	700,00 \$	
02 32000 650	Voirie - Vêtements et accessoires	500,00 \$	
02 32000 522	Voirie - Entretien garage		1 200,00 \$
02 33000 629	Neige - Sel à déglacage	1 930,00 \$	
02 33000 524	Neige - Entretien réparation Sterling		1 930,00 \$
02 41200 454	T.E.U. - Formation	202,00 \$	
02 41400 411	T.E.U. - Services professionnels		202,00 \$



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

02 61000 349	Urbanisme - Avis publics	171,00 \$	
02 61000 527	Urbanisme - Entretien et rép. ameublement		171,00 \$
02 70120 423	Centre comm. - Assurances	1 091,00 \$	
02 70120 522	Centre comm. - Entretien et réparation		1 091,00 \$
02 70130 141	Salaire - Anneau de glace	6 355,00 \$	
02 70130 222	RRQ - Anneau de glace	257,00 \$	
02 70130 232	ASS. emploi - Anneau de glace	170,00 \$	
02 70130 242	FSS - Anneau de glace	320,00 \$	
02 70130 252	CSST - Anneau de glace	140,00 \$	
02 70130 262	RQAP - Anneau de glace	58,00 \$	
02 70130 522	Contrat - Patinoires		7 300,00 \$

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Mme la conseillère Anolise Brault,
Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil,
IL EST RÉSOLU:

DE PRENDRE ACTE du certificat de la disponibilité des fonds tel que reproduit ci-après;

D'AUTORISER les transferts de fonds ;

D'ADOPTER et D'AUTORISER le paiement des comptes tel que soumis;

Je, soussignée, directrice générale de la municipalité de Saint-Jude, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer ces dépenses.

Nancy Carvalho

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Cette période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes.

6. CORRESPONDANCE

- 30 janvier 2019: COOPTEL - Projet de construction d'un réseau de fibre optique.
- 5 février 2019: LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - La MMQ annonce une ristourne 2018 de 2 286\$.
- 12 février 2019: MRC DES MASKOUTAINS – Comité administratif – Procès- verbal de la séance tenue le 18 décembre 2018.
- 18 février 2019: ÉCOLE AUX QUATRE-VENTS - Remerciement la municipalité pour la distribution des certificats de persévérance lors de la semaine de la persévérance scolaire.
- 20 février 2019: MRC DES MASKOUTAINS - La MRC des Maskoutains récompense ses lauréats - 1re place Classement du drapeau Carillon.
- 26 février 2019: RÉGIE D'AQUEDUC RICHELIEU CENTRE - Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2019.
- 28 février 2019: RÉGIE D'AQUEDUC RICHELIEU CENTRE - Rapport financier pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018.
- 28 février 2019: RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS - Rapport financier de la Régie et sommaire des quotes-parts de chaque municipalité.

Ces documents seront déposés aux archives de la municipalité et sont disponibles pour consultation.

7. DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT

La directrice générale dépose le rapport du mois de février 2019 préparé par monsieur Mathieu Sénécal, inspecteur en bâtiment.

8. ADMINISTRATION

8.1 DOSSIER – PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ POUR NON PAIEMENT DE TAXES MUNICIPALES

Conformément à l'article 1022 du Code municipal, la directrice générale produit la liste des personnes endettées envers la municipalité pour le non paiement des taxes municipales.



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

Après étude,

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,
IL EST RÉSOLU

D'APPROUVER le rapport des arrérages tel que présenté;

D'AUTORISER la directrice générale à entreprendre les procédures nécessaires auprès de la MRC des Maskoutains afin de faire vendre les immeubles apparaissant à la liste déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-03-073

8.2 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ LORS DE LA VENTE AUX ENCHÈRES DES IMMEUBLES POUR NON PAIEMENT DE TAXES MUNICIPALES

Sur la proposition de Mme la conseillère Anolise Brault,
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,
IL EST RÉSOLU

D'APPROUVER le rapport des arrérages tel que présenté;

DE NOMMER monsieur le maire Yves de Bellefeuille ou, en son absence, madame la conseillère Annick Corbeil pour représenter la municipalité lors de la vente des immeubles pour non paiement de taxes qui se tiendra le 13 juin 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-03-074

8.3 ADOPTION - POLITIQUE DE GESTION DES PLAINTES

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité souhaite mettre en place une façon de recevoir et gérer les plaintes à la municipalité;

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité désire bonifier les services offerts aux citoyens et aux différentes clientèles de Saint-Jude;

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité désire également être à l'écoute des résidents du territoire, garantir et améliorer la qualité des services municipaux;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet,
Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil,
IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER la politique de gestion des plaintes de la Municipalité de Saint-Jude ainsi que le formulaire qui y est rattaché.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-03-075

8.4 NOUVELLES OBLIGATIONS - PROTECTION DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES – INSCRIPTION À UNE FORMATION

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi 132 introduit une nouvelle obligation imposée aux municipalités régionales d'élaborer avant 2022 un plan régional des milieux humides et hydriques en tenant compte du contenu des plans directeurs de l'eau élaborés par les organismes de bassin versant;

CONSIDÉRANT QUE ce travail doit conduire à des modifications des règles contenues dans les schémas d'aménagement et de développement, et donc des règlements municipaux locaux, en matière de protection des milieux humides et hydriques ;

CONSIDÉRANT l'offre de formation reçue par l'Association des Directeurs Municipaux du Québec ;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,
Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER l'inscription de la directrice générale à la formation intitulée « Protection de l'environnement et conservation des milieux humides : nouvelles obligations et manières de faire » au coût de 316.00\$, taxes en sus.;



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

Les frais de déplacement et de repas seront remboursés sur présentation de pièces justificatives et selon le règlement en vigueur.

Cette dépense est attribuée aux postes 02 13000 454 «administration – formation» et 02 13000 310 «administration – frais de déplacement».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2019-03-076

9.1 CASERNE - VÉRIFICATION DU RÉSEAU D'ALARME INCENDIE - MANDAT

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de sa visite du 6 septembre 2011, la Mutuelle des Municipalités du Québec avait procédé à la vérification des pratiques de gestion de risques et en avait produit un rapport;

CONSIDÉRANT QUE dans ce rapport, il était recommandé de procéder à la vérification annuelle du réseau d'alarme incendie de la caserne;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit prendre des actions pour en assurer un suivi;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
IL EST RÉSOLU:

DE MANDATER DM Alarme pour procéder à la vérification du système d'alarme de la caserne incendie au taux de 85\$ / heure pour l'année 2019, soit un total de 127.50\$ taxes en sus pour une inspection d'une durée de 1.5 heure.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 22000 522 «entretien caserne».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-03-077

9.2 SERVICE DES INCENDIES – INSPECTION DES VÉHICULES D'URGENCE – MANDAT

CONSIDÉRANT QUE, en vertu du schéma de risque incendie, la municipalité s'est engagée à faire des essais sur ses équipements, et ce, d'une façon régulière prescrite par les codes en vigueur;

CONSIDÉRANT les offres de service reçues;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,
IL EST RÉSOLU:

D'ATTRIBUER le contrat des essais de route sur les camions incendie et d'inspection du camion autopompe ainsi que des deux pompes portatives à *L'Arsenal* pour un montant total de 615.00\$, taxes et frais de déplacement en sus. Un taux horaire et le coût du matériel seront applicables en cas de réparation.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 22000 649 «incendies – équipement».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-03-078

9.3 SERVICE DES INCENDIES – FORMATION POMPIER 1 – IDENTIFICATION ET INSCRIPTION D'UN CANDIDAT

CONSIDÉRANT QUE les officiers du service incendie de la municipalité de Saint-Jude ont ouvert une période de recrutement et qu'une soirée d'information s'est tenue le 12 février 2019;

CONSIDÉRANT QUE les officiers recommandent la formation d'un candidat suite à un processus de sélection;

CONSIDÉRANT QUE les sommes allouées pour la formation ont été adoptées lors du budget 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Mme la conseillère Anolise Brault,
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,
IL EST RÉSOLU:



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

DE RETENIR la candidature de Monsieur Benjamin Casavant, résident de Saint-Jude;

D'AUTORISER l'inscription de monsieur Casavant à la prochaine formation intitulée «Programme Pompier 1 » offerte par *EducExpert*;

DE DÉFRAYER le coût de formation de ce candidat pour la formation, et ce, conditionnellement à la signature de l'engagement du candidat à suivre la formation complète.

DE RÉMUNÉRER le candidat pour les heures de formation selon les termes de la résolution 2017-06-147;

DE DÉCLARER le candidat auprès de la CNESST;

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 22000 454 «formation pompiers»

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-03-079

9.4 SERVICE DES INCENDIES – TÉLÉCOMMUNICATIONS - ACHATS DE RADIOS PORTATIFS ET D'UN RADIO MOBILE

CONSIDÉRANT l'importance de la communication pour un service d'incendie, autant pour assurer la sécurité des intervenants que pour permettre le bon déroulement des opérations;

CONSIDÉRANT l'achat d'une nouvelle unité de service, soit le camion numéro 540, et que celui-ci n'est pas muni d'un radio mobile;

CONSIDÉRANT les directives opérationnelles sécuritaires rédigées par le comité de santé et sécurité au travail de la brigade et adoptées par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT la demande de M. Guy Dion, directeur du service incendie;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,
Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER les achats suivants auprès de la compagnie *Les télésystèmes du Québec* :

- Radio mobile, incluant accessoires et installation : 807.75\$, taxes en sus.
- 3 radios portatifs, incluant accessoires : 1 272.00\$, taxes en sus.

total : 2 079.75\$

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 22000 649 «équipement et fournitures - pompiers»

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-03-080

9.5 SERVICE DES INCENDIES – ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LA DÉSINCARCÉRATION – AFFECTATION AU SURPLUS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est membre de l'entente intermunicipale de désincarcération;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 4.4 de l'entente, la municipalité de Saint-Jude est désignée municipalité gardienne ;

CONSIDÉRANT QU'à l'article 4.5, la municipalité gardienne est celle qui conserve, dans une réserve dédiée à ces fins, les argents perçus dans le cadre de l'entente et qui tient la comptabilité de ces argents;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 2017-12-335 la municipalité a créé le poste *Surplus accumulé affecté – Revenus pincés* et qu'une somme de 1 000\$ y avait été affectée;

CONSIDÉRANT QU'une résolution est nécessaire afin d'autoriser l'affectation automatique des revenus à ce poste de surplus;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

IL EST RÉSOLU:

QUE les revenus perçus par la municipalité de Saint-Jude depuis la mise en œuvre de l'entente et dont les sommes appartiennent à l'ensemble des municipalités et de la Régie membres de l'entente intermunicipale relative à l'établissement des services de désincarcération, soient affectés annuellement au poste *Surplus accumulé affecté – Revenus*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-03-081

9.6 SERVICE DES INCENDIES – MODE DE FINANCEMENT DES PINCES DE DÉSINCARCÉRATION

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 2018-05-137, la municipalité de Saint-Jude a procédé à l'adjudication du contrat de fourniture de pinces de désincarcération appartenant aux municipalités membres de l'entente intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution était conditionnelle à l'achat par l'ensemble des municipalités membres;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Ours avait demandé aux autres municipalités de partager les frais de l'ensemble de pinces usagées;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 2018-06-159, la municipalité de Saint-Jude avait accepté de participer à l'achat des pinces usagées;

CONSIDÉRANT QUE certaines municipalités ont refusé de participer à l'achat des pinces usagées acquises par la Ville de Saint-Ours;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Ours a signifié par courrier recommandé sa demande de retrait de ladite entente;

CONSIDÉRANT QUE les montants indiqués à la résolution numéro 2018-06-159 ne sont plus les bons;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet,
Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,
IL EST RÉSOLU:

QUE la municipalité ne participe plus à l'achat des pinces usagées acquises par la Ville de Saint-Ours en 2018;

QUE le l'achat des pinces neuves acquises en 2018 et dont la part de la municipalité s'élève au montant de 9 745.24 \$ soit financé à même le fonds général de la municipalité.

Cette résolution modifie la résolution 2018-05-137 et abroge la résolution numéro 2018-06-159.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-03-082

9.7 SERVICE DES INCENDIES – SUMI – PAIEMENT D'UNE FACTURE

CONSIDÉRANT les modifications qui sont apportées aux équipements achetés pour les rendre fonctionnels dans le cadre du service de Sauvetage d'urgence en milieu isolé (SUMI);

CONSIDÉRANT la facture numéro 507 de «Garage Ben» pour les travaux et les pièces installées sur la remorque et le camion numéro 540;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,
Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER le paiement de la facture numéro 507 au montant de 341.93\$, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9.8 SERVICE DES INCENDIES - CAMIONS CITERNE ET CAMION UTILITAIRE - ACHAT ET INSTALLATION DE CAMÉRAS DE RECUL

Point reporté

2019-03-083

9.9 SÛRETÉ DU QUÉBEC – IDENTIFICATION DES PRIORITÉS D'ACTIONS SUR



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité de Sécurité publique de la MRC des Maskoutains ont convenu d'entreprendre une vaste consultation auprès des municipalités afin d'identifier les priorités d'actions du service de police pour 2018-2019;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,
IL EST RÉSOLU :

D'IDENTIFIER les trois priorités suivantes :

- 1) Sécurité routière
- 2) Surveillance dans les parcs, vente de drogue
- 3) Méfaits, vandalisme

DE LES TRANSMETTRE au comité de Sécurité publique de la MRC des Maskoutains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. TRANSPORT

2019-03-084

10.1 VOIRIE – EXPO CAM 2019 – INSCRIPTION

CONSIDÉRANT l'intérêt de M. David Jacob à assister à l'évènement «Expo Cam 2019» ;

CONSIDÉRANT QUE l'inscription est gratuite ;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER l'inscription de M. Jacob à cet évènement.

Les frais de déplacement et de repas seront remboursés sur présentation de pièces justificatives et selon le règlement en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-03-085

10.2 TRAVAUX DE RAPIÉÇAGE D'ASPHALTE – PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES PUBLIC – MANDAT À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUVILLE

CONSIDÉRANT QUE des travaux de rapiéçage d'asphalte sont requis sur les routes des réseaux municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Saint-Bernard-de-Michaudville et de La Présentation souhaitent participer à nouveau à un appel d'offre groupé pour le rapiéçage d'asphalte sur les routes locales;

CONSIDÉRANT QUE l'estimé du coût des quantités requises pour la saison 2019 dépasse le seuil de 100 000\$ et qu'un appel d'offre public devra être effectué;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
IL EST RÉSOLU:

QUE la Municipalité de Saint-Jude autorise l'appel d'offres public pour l'achat groupé d'asphalte en vertu de l'entente conclue à cet effet;

DE MANDATER la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville pour la gestion de l'appel d'offres groupé suivant l'application du règlement de gestion contractuelle de la Municipalité à qui en est confiée la gestion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-03-086

10.3 VOIRIE - MARQUAGE - ESPACES PUBLICS ET ROUTES – DEMANDE D'OFFRES DE SERVICE

CONSIDÉRANT QUE le marquage de lignes s'est fait en 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE le marquage de certains espaces publics doit également être refait ;



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,
Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER la directrice générale de solliciter des offres de service le tout conformément au règlement de gestion contractuelle de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-03-087

10.4 VOIRIE – SURNUMÉRAIRE ESTIVAL – OUVERTURE DE POSTE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite offrir aux citoyens et citoyennes l'opportunité de travailler au sein de l'équipe municipale ;

CONSIDÉRANT QUE le poste de surnuméraire estival doit être renouvelé pour aider l'inspecteur municipal notamment pour la coupe du gazon et le lignage des terrains sportifs;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,
IL EST RÉSOLU:

DE PROCÉDER à une ouverture de poste qui sera publiée dans le journal municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-03-088

11. HYGIÈNE DU MILIEU

11.1 SITE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES – FILTRES POUR LES SOUFFLANTES - ACHAT

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à une maintenance régulière des équipements de traitement des eaux usées ;

CONSIDÉRANT la soumission numéro 120711 de la compagnie Fastenal Canada pour la fourniture de filtres pour les soufflantes situées à l'usine de traitement;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet,
Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER l'achat de 2 filtres pour les soufflantes auprès de la compagnie Fastenal Canada pour un montant de 416.00\$, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-03-089

12. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

12.1 M. GAÉTAN LABOSSIÈRE – LOT 2 708 313 – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – AVIS PUBLIC

CONSIDÉRANT QUE M. Gaétan Labossière souhaite présenter une demande de lotissement afin de permettre la création de deux lots dont un conservera sa vocation agricole et l'autre aura une vocation résidentielle, le tout en respect des exigences de la Loi sur la protection des activités agricoles;

CONSIDÉRANT QUE cette opération cadastrale doit faire l'objet d'une demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de monsieur Gaétan Labossière en date du 18 février 2019 et présentée par M. Dominique Gingras, arpenteur-géomètre, à l'effet de permettre une dérogation sur le lot 2 708 313 situé au 1668 rang Fleury, soit de permettre une superficie de bâtiments accessoires déjà existants qui dépassent la limite permise pour un usage résidentiel;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme procédera à l'étude du dossier et en fera recommandation au conseil;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

IL EST RÉSOLU:

DE PUBLIER un avis dans un journal distribué gratuitement sur le territoire de la Municipalité afin d'inviter les personnes intéressées à se faire entendre lors de la session ordinaire du conseil qui sera tenue le 1^{er} avril 2019, séance au cours de laquelle le conseil statuera sur la demande et ce, tel que la procédure prévue au règlement numéro 263-93;

DE REFACTURER les frais de publication au demandeur conformément à l'article 6.7 du règlement numéro 263-93 relatif aux demandes de dérogation mineures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13. LOISIRS, CULTURE, FAMILLE ET AÎNÉS

2019-03-090

13.1 MATINÉES GOURMANDES – ÉDITION 2019 – DÉCLARATION D'INTÉRÊT DE PARTICIPATION

CONSIDÉRANT la reconduction du projet des Matinées gourmandes, pour l'édition 2019, chapeautées par la MRC des Maskoutains et financées en partie par le Fonds de développement rural (FDR);

CONSIDÉRANT QUE cet événement vise à faire la promotion de l'achat local, à donner une visibilité et à permettre un développement des entreprises agroalimentaires tout en mobilisant les citoyens d'un milieu;

CONSIDÉRANT QUE les Matinées gourmandes sont offertes à un maximum de huit municipalités, à raison d'une visite par municipalité, un samedi de 9 h à 13 h;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jude est intéressée à accueillir les Matinées gourmandes sur son territoire, durant la saison estivale, vu les retombées économiques sur la municipalité et le milieu agricole;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme la conseillère Anolise Brault,
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,
IL EST RÉSOLU :

DE DÉCLARER l'intérêt de la municipalité de Saint-Jude à recevoir, sur son territoire, les Matinées gourmandes, un samedi de 9 h à 13 h; et

DE S'ENGAGER à fournir les infrastructures essentielles à la tenue de l'évènement, dont minimalement une salle permanente possédant les services sanitaires et électriques, un accès à l'eau chaude (60 degrés minimum) et potable à moins de 10 mètres des kiosques, une cuisinette, 25 tables et 40 chaises, ainsi qu'un accès à un réfrigérateur; et

DE S'ENGAGER à fournir une personne-ressource employée par la municipalité qui travaillera à la mise en place des Matinées gourmandes sur son territoire, un samedi de 7 h à 15 h; et

DE S'IMPLIQUER à organiser, en partenariat avec son milieu, des activités connexes à l'évènement des Matinées gourmandes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-03-091

13.2 VENTES DE GARAGE - 4 ET 5 MAI 2019

CONSIDÉRANT que le conseil veut encourager ce type de commerce qui promeut le recyclage;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
IL EST RÉSOLU:

D'OFFRIR à la population l'opportunité de tenir une vente de garage sur les terrains privés la fin de semaine du 4 et 5 mai 2019 ;

D'EXONÉRER les citoyens et citoyennes voulant organiser une vente de garage du coût du permis de 15\$ requis dans de tels cas.

La publicité sera publiée dans Le Clairon de St-Hyacinthe, sur la page Facebook, ainsi que sur le site internet de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

14. AUTRES SUJETS

2019-03-092

14.1 CAMPAGNE DE VACCINATION ANTIGRIPPALE EN MILIEU RURAL – DEMANDE DE SERVICE AUPRÈS DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CISSS) DE LA MONTÉRÉGIE-EST

CONSIDÉRANT qu'un des objectifs formulés dans l'étude Famille-Transport vise à « assurer une desserte en services sociaux et de santé équitable à l'ensemble du territoire de la MRC »;

CONSIDÉRANT que cette recommandation repose sur le constat d'une tendance vers la centralisation des services offerts en matière de soins de santé et de services sociaux, et ce, au détriment des résidents des municipalités rurales;

CONSIDÉRANT que depuis l'année 2013, la MRC organise, avec le concours des municipalités locales et le CISSS de la Montérégie Est, une campagne de vaccination qui a su rejoindre une partie de la population rurale, en particulier les clientèles plus vulnérables, notamment les enfants en bas âge, les personnes âgées et les personnes atteintes de maladies chroniques;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Jude souhaite participer à la prochaine édition de la campagne de vaccination et ainsi accroître l'offre de service à sa population;

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains encourage cette initiative et s'engage à transmettre la requête de la Municipalité auprès de la direction du CISSS de la Montérégie Est et à participer à l'établissement des modalités pour la mise en place du prochain projet de vaccination;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,
IL EST RÉSOLU:

DE DÉCLARER l'intérêt de la Municipalité de Saint-Jude à permettre à ses citoyens, au nombre de 1 322, de pouvoir recevoir les services de vaccination antigrippale en milieu rural offerts par le CISSS de la Montérégie Est directement dans sa municipalité, permettant un meilleur accès aux services de santé et limitant les déplacements inutiles sur le territoire maskoutain, et ce, pour l'édition 2019.

DE S'ENGAGER à fournir les infrastructures essentielles à la tenue de ce service, dont la salle et l'équipement nécessaire au bon fonctionnement de la campagne de vaccination en milieu rural, en plus de soutenir, par des communications appropriées, la promotion et l'information pertinente à ses citoyens ainsi que d'offrir le soutien logistique requis pour la préparation de l'événement; et

D'AUTORISER la MRC des Maskoutains à acheminer, pour et au nom de la Municipalité, une demande au CISSS de la Montérégie Est afin d'intégrer le territoire de la Municipalité dans le processus de décentralisation des services lors des campagnes annuelles de vaccination antigrippale, et d'autoriser le préfet ou, en son absence, le préfet suppléant, ainsi que le greffier ou, en son absence, le directeur général, à signer tout document relatif à la présente affaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-03-093

14.2 INFIRMIÈRES PRATICIENNES SPÉCIALISÉES (IPS) - DEMANDE AU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CISSS) DE LA MONTÉRÉGIE-EST

CONSIDÉRANT la décision prise par le Conseil d'administration du Collège des médecins le 22 février dernier, modifiant la position historique du Collège à l'égard du diagnostic, et précisant les diagnostics bientôt autorisés aux infirmières praticiennes spécialisées (IPS), toutes spécialités confondues;

CONSIDÉRANT QUE toutes les IPS pourront diagnostiquer un problème de santé courant en lien avec leur spécialité, et que, selon la même logique, toutes les IPS pourront aussi diagnostiquer les six maladies chroniques suivantes : le diabète, l'hypertension, l'hypercholestérolémie, l'asthme, la maladie pulmonaire obstructive chronique et l'hypothyroïdie ;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement sera travaillé conjointement avec l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec au cours des prochaines semaines pour donner effet à la décision prise par le Conseil d'administration du Collège des médecins ;

CONSIDÉRANT QUE le partenariat des médecins avec les IPS constitue une innovation dans l'organisation des services de santé et que pour exprimer son plein potentiel dans



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

l'amélioration de la santé de la population et de l'efficacité du système de santé du Québec, ce partenariat est tributaire de la volonté des différents acteurs, dont, notamment, les établissements de santé;

CONSIDÉRANT QUE ce partenariat doit s'inscrire dans la vision stratégique des établissements afin de le soutenir activement ;

CONSIDÉRANT la volonté de Mme Danielle McCann, ministre de la Santé et des Services sociaux, d'implanter des cliniques d'hiver afin de désengorger le système de santé ;

CONSIDÉRANT QU'un point de service du CLSC des Maskoutains est déjà en fonction depuis plusieurs années à Saint-Jude;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a plus de présence de médecins au CLSC de Saint-Jude ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est toujours soucieuse d'offrir plus d'accessibilité ainsi qu'une offre de service enrichie aux citoyens et citoyennes de son territoire et des municipalités avoisinantes ;

CONSIDÉRANT les travaux d'accessibilité et d'aménagement qui ont été effectués par la Municipalité l'an dernier afin de garantir aux usagers du CLSC un accès à des soins de proximité ;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,
Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil,
IL EST RÉSOLU:

D'ADRESSER une demande auprès du Centre Intégré de Santé et de Services Sociaux (CISSS) de la Montérégie-Est pour que le point de service du CLSC des Maskoutains situé à Saint-Jude puisse bénéficier des services d'une infirmière praticienne spécialisée permettant ainsi aux citoyens et citoyennes situés au nord de la MRC des Maskoutains d'avoir accès à des services de santé adaptés à la réalité de notre région ;

D'ENVOYER une copie de cette résolution à Mme Danielle McCann, ministre de la Santé et des Services sociaux ;

DE SOLLICITER l'appui de M. Jean-Bernard Émond, député de Richelieu ;

DE DEMANDER aux municipalités de la MRC des Maskoutains d'appuyer la démarche de la Municipalité de Saint-Jude.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15. RAPPORT DES ÉLUS - INFORMATION

Cette période permet aux élus de partager de l'information avec les personnes présentes.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Cette période est tenue à l'intention des personnes présentes.

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,
IL EST RÉSOLU:

QUE la séance soit levée à 21h02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, Yves de Bellefeuille, maire de Saint-Jude, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Yves de Bellefeuille, maire

Nancy Carvalho, directrice générale

2019-03-094